



AMÉLIORER LA QVT

**Baromètre personnalisé
« Qualité de vie au travail »**

Faites le point sur l'amélioration
de la Qualité de Vie au Travail
(QVT) dans votre structure

Depuis 2013, Chorum, puis Harmonie Mutuelle ESS mesure tous les 3 ans la qualité de vie au travail des salariés et des dirigeants de l'ESS.

Sur cette base, nous vous proposons un outil « clé en main » pour réaliser en interne votre baromètre personnalisé « Qualité de vie au travail ».

- › Un questionnaire en ligne, accessible librement et anonymement à tous les salariés de votre structure.
- › Un accompagnement sur le plan de communication interne.
- › Un rapport complet.
- › Une analyse des déterminants majeurs de la QVT dans votre structure.
- › Une comparaison avec l'ESS et la branche professionnelle.

Pourquoi un baromètre personnalisé « Qualité de vie au travail » ?

- › Donner la parole à tous vos collaborateurs sur leur ressenti.
- › Disposer d'une cartographie partagée et appuyer le dialogue social.
- › Identifier vos principaux moteurs, freins et marges de progrès sur la QVT.
 - › Se comparer à des structures similaires de l'ESS.
 - › Suivre les évolutions dans le temps et le résultat de vos plans d'action.

rendez-vous sur

harmonie-mutuelle.fr/ess

Modalités de mise en œuvre

- Fourniture d'un code d'accès unique, permettant l'accès au service en ligne pour vos salariés et garantissant l'anonymat des réponses.
- Mise à disposition de flyers et d'affiches pour informer vos salariés.
- Définition du calendrier de mise en œuvre en accord entre votre structure et les équipes SQVT Harmonie Mutuelle ESS.
- Remise d'un rapport complet comprenant :
 - l'ensemble des réponses ;
 - une comparaison avec l'ESS et la branche professionnelle ;
 - une synthèse permettant d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.
- Possibilité d'organiser une présentation de ce rapport par un expert SQVT de Harmonie Mutuelle ESS.

Conditions d'accès

- Réservé aux entreprises de plus de 200 salariés.



Les atouts du baromètre personnalisé « Qualité de vie au travail »

- Un outil « clé en main » et l'accompagnement des experts SQVT de Harmonie Mutuelle ESS à chaque étape.
- Une base élaborée avec la participation de l'ensemble des organisations employeurs et des syndicats de salariés de l'ESS.
- La possibilité de personnaliser ce questionnaire en fonction du contexte de la structure.
- Une possibilité de comparaison avec le ressenti des salariés de l'ESS et de la branche.
- Un appui au dialogue social et au pilotage de démarches actives d'amélioration de la qualité de vie au travail.
- La possibilité d'un suivi dans le temps, en renouvelant la démarche tous les deux ou trois ans.

rendez-vous sur

[harmonie-mutuelle.fr/ess](https://www.harmonie-mutuelle.fr/ess)

Harmonie Mutuelle :

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

AVANCONS collectif